

PR-1124

Proposition du Conseil administratif du 1^{er} avril 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 3'077'450 francs, dont à déduire un apport privé de 144'800 francs (remise aux normes d'une pataugeoire sur parcelle privée), soit un montant net de 2'932'650 francs destiné à la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement de dix pataugeoires

Audition par la commission des travaux
14 octobre 2015

Sommaire

- Introduction
- Les pataugeoires en Ville de Genève
- Cadre légal
- Remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement
- Description de l'ouvrage
- Délais de réalisation
- Estimation du coût

Introduction



Chaque pataugeoire de la Ville de Genève est :

- Un lieu de vie traditionnel et particulier à notre commune et canton depuis plus de 50 ans
 - Un accès gratuit à l'eau unique et sécuritaire pour les petits enfants
 - Lieux de rencontre où de nombreuses familles se réunissent matin, après-midi et soir
- **Participe à la qualité de vie dans les quartiers et renforce la cohésion sociale**

Introduction



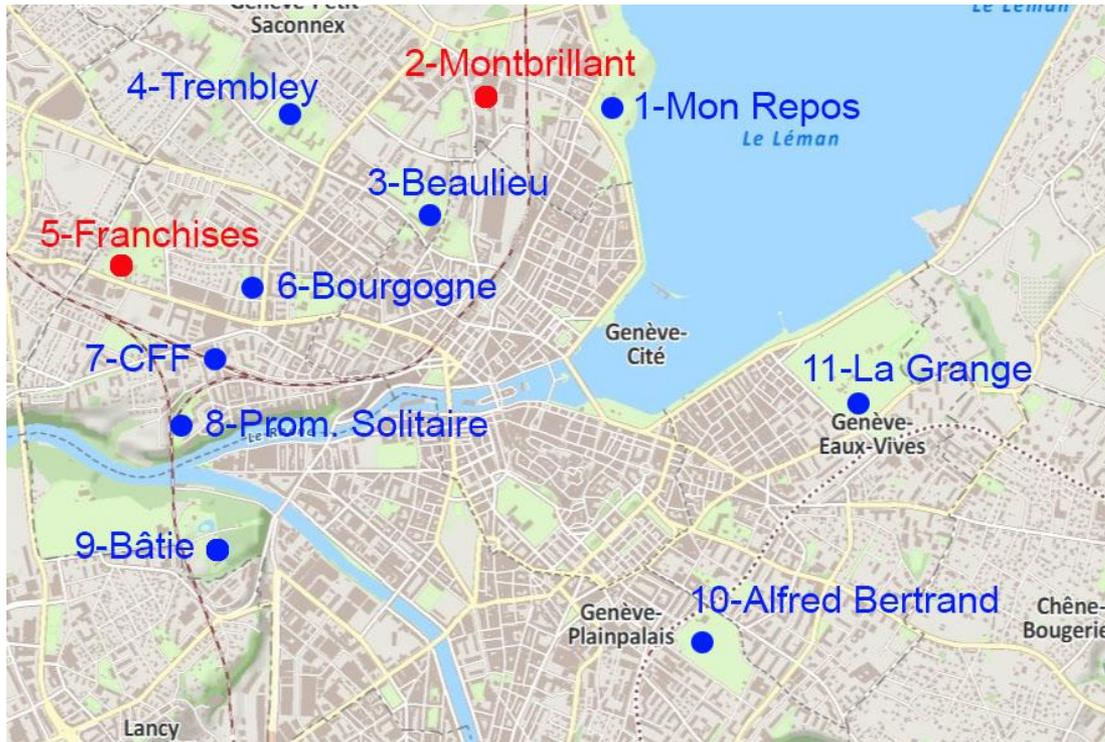
En période chaude (mi-mai à mi-septembre), cela représente :

- 1'250 enfants par pataugeoire, par saison
- 13'750 enfants par an qui bénéficient d'un lieu unique de divertissement en Ville de Genève

S'ajoutent à cette statistique :

- Les courses d'écoles, les sorties «jardin d'enfants» et «maison de quartier», ...

Les pataugeoires en Ville de Genève



Propriétés :

- 9 pataugeoires situées sur parcelles VdG

- Parc Bertrand
- Parc La Grange
- Parc Mon Repos
- Parc Beaulieu
- Parc Trembley
- Parc de Bourgogne
- Voies couvertes de Saint-Jean
- Parc du Promeneur Solitaire
- Bois-de-la-Bâtie

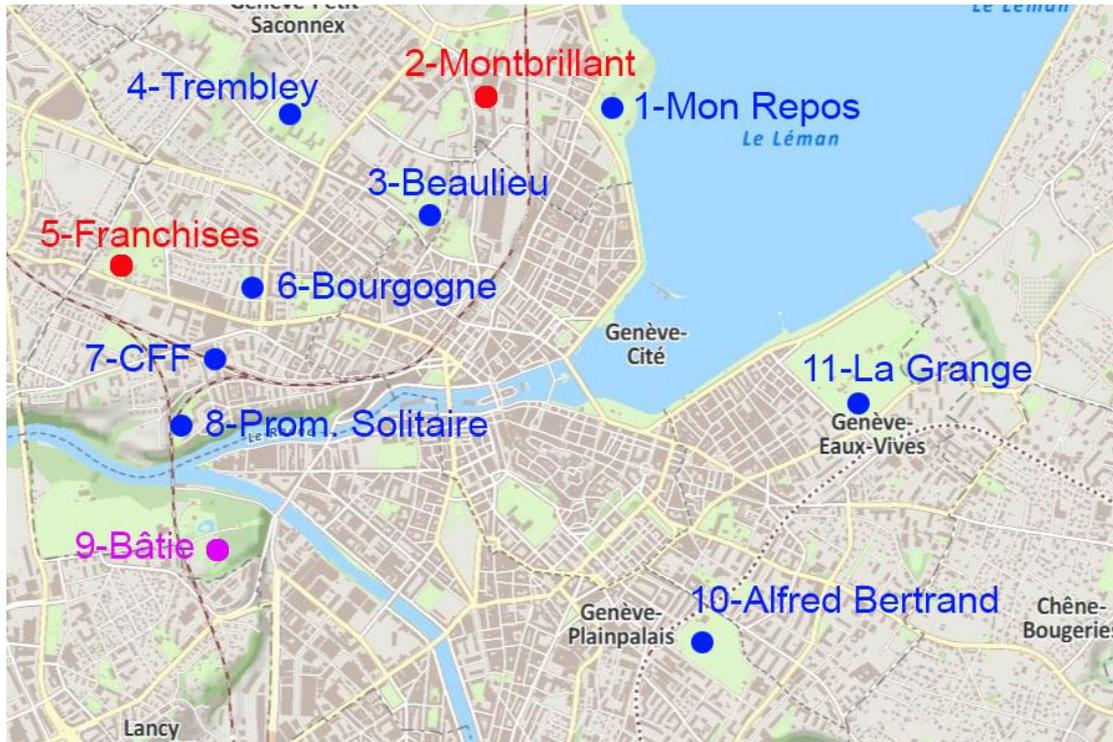
- 1 pataugeoire située sur parcelle cantonale et entretenue sous convention par le SEVE

- Parc des Franchises

- 1 pataugeoire située sur parcelle privée et entretenue sous convention par le SEVE

- Square Montbrillant

Les pataugeoires en Ville de Genève



Particularité :

- La pataugeoire du Bois-de-la-Bâtie
- N'est pas comprise dans la demande de crédit
- Fait partie du projet de réaménagement global de la zone de loisirs

Cadre légal de la PR

Ces travaux sont destinés à mettre les pataugeoires en conformité :

Avec les lois

- Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)
- Loi fédérale sur la responsabilité du fait des produits (LRFP)
- Loi fédérale sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (Loi sur les produits chimiques, LChim)
- Ordonnance relative au permis pour l'emploi des désinfectants pour l'eau des piscines publiques (OPer-D)
- Code des obligations Suisse (CO)
- Code civil Suisse (CC)

Avec l'environnement de travail des collaborateurs

- Le rapport d'intervention de l'Unité Santé et Sécurité au travail (USST) de la Direction des ressources humaines

la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement



La pataugeoire du parc du Promeneur-Solitaire

Problématique : état général dégradé

- Vétusté des locaux techniques et des systèmes de traitement et de filtration (construction dans les années 60)
- Systèmes de traitement d'eau obsolètes et ne répondant plus aux normes de sécurité en vigueur
- Pannes à répétition et risque pour la sécurité des usagers et des employés
- Plusieurs recommandations ont été émises par le chimiste cantonal

la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement



Accès au local technique...



... par une trappe



Intérieur du local technique



Ventilation du local technique

Assurer la sécurité sanitaire des usagers passe par :

- la mise aux normes et l'adaptation des locaux techniques, des systèmes de traitement et des systèmes de filtration de l'eau

la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement



Rive droite : système de filtration et traitement de l'eau avec chlorinateur

Sur la rive droite, le traitement de l'eau se fait avec des pastilles de chlore accumulées dans un chlorinateur

- Système mal adapté aux bassins publics
- Dosages peu précis
- Manipulation des pastilles fréquente (corrosion)

la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement



Rive gauche : système de filtration et traitement de l'eau par mélange acide/Javel régulé par ordinateur

Sur la rive gauche, le traitement de l'eau se fait par mélange d'acide chlorhydrique et eau de Javel au travers d'un ordinateur doseur

- Ce système utilisé par les piscines de la Ville de Genève, est pressenti pour toutes les patageoires
- Dosage précis
- Manipulation dangereuse des produits (ne doivent pas être mélangés)

la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement



Rive droite : les pastilles de chlore et autres produits sont stockés dans le local, parfois très proches les uns des autres

Résoudre le problème de stockage des produits :

- Manque de place et d'armoires de rangement dans les locaux ne permettant pas le stockage approprié des produits

la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement



Laisser la manipulation des produits toxiques à des entreprises spécialisées :

- Rive gauche, les bidons d'acides et d'eau de Javel sont régulièrement manipulés par les jardiniers durant l'exploitation de la pataugeoire

l'acide et la Javel ne doivent pas se mélanger, un gaz toxique en résulterait

la remise aux normes des locaux techniques et des systèmes de traitement

La PR-1124 permettra de procéder aux travaux urgents pour sécuriser les pataugeoires :

- La construction de nouveaux locaux techniques
- L'adaptation et la standardisation des systèmes de filtration et de traitement
- L'agrandissement des bassins tampons
- La remise en état des canalisations et conduites
- Sécuriser les installations pour les enfants et les employés du SEVE

Estimation des coûts

Récapitulatif de l'investissement par pataugeoire

Rive gauche	
Parc Bertrand	332'200
Parc Lagrange	332'200
<u>Total</u>	<u>664'400</u>
Rive droite	
Parc Mon repos	377'330
Square Montbrillant	144'800
Parc Beaulieu	322'200
Parc Trembley	358'450
Parc des Franchises	377'330
Parc de Bourgogne	332'200
Voies couv. de St-Jean	144'800
Parc du Promeneur Solitaire	355'940
<u>Total</u>	<u>2'413'050</u>
<u>Total brut général</u>	<u>3'077'450</u>
Square Montbrillant (apport privé)	-144'800
<u>Total net général</u>	<u>2'932'650</u>

Merci de votre attention ! Des questions ?